

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence en citant le nom de Allah,  
Celui Qui accorde Sa miséricorde à toutes les créatures dans  
le bas monde mais aux seuls croyants dans l'au-delà, Celui  
Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

*La louange est à Allah le Seigneur des mondes,  
والصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ  
Que l'honneur et l'élévation en degrés soient accordés à  
notre maître Mouhammad le Messager de Allah,  
ainsi que la préservation de sa communauté  
de ce que le Prophète craint pour elle.*

## ***Khoutbah n° 986b***

Le mardi 21 août 2018 correspondant au 10 *dhou l-hijjah* 1439 de l'Hégire

# ***Discours de ^Idou l-^Ad-ha***

*Allahou 'akbar Allahou 'akbar Allahou 'akbar  
Allahou 'akbar Allahou 'akbar Allahou 'akbar  
Allahou 'akbar Allahou 'akbar Allahou 'akbar*

***Al-hamdou lil-Lah<sup>1</sup> was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadir-raçouli l-Lah ; ya 'ayyouha l-Ladhina 'amanou t-taqou l-Lah***

La louange est à Allah, Celui Qui fait exister et Qui ressuscite, Celui Qui nous a fait grâce par cet Aïd, que Allah honore et élève davantage notre maître Mouhammad, celui qui est véridique dans ses promesses, qui est honnête ainsi que sa famille et ses compagnons bons et purs et ceux qui les ont suivis avec bienfaisance jusqu'au Jour du jugement.

Je témoigne qu'il n'est de dieu que Allah, Celui qui possède toute chose, Celui Dont l'existence ne fait aucun doute et Dont toute chose témoigne de Son existence, et je témoigne que notre maître Mouhammad est Son esclave et Son Messager, celui Qu'Il a élu et celui Qu'Il agréé le plus, celui Qu'Il a envoyé comme miséricorde pour les mondes.

Esclaves de Allah, je vous recommande ainsi qu'à moi-même de faire preuve de piété à l'égard de Allah Al-^Aliyy, Al-^Adhim, Lui Qui dit dans Son Livre explicite :

---

<sup>1</sup> Il s'agit des piliers selon Ach-Chafi<sup>^</sup>yy pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَلَعَنَظُرْ نَفْسٌ مَّا قَدَّمَتْ لِغَدٍ وَاتَّقُوا اللَّهَ إِنَّ اللَّهَ خَبِيرٌ بِمَا تَعْمَلُونَ ﴿١٨﴾ وَلَا تَكُونُوا كَالَّذِينَ نَسُوا اللَّهَ فَأَنْسَهُمْ أَنفُسَهُمْ أُولَٰئِكَ هُمُ الْفٰسِقُونَ ﴿١٩﴾ ﴾

[sourat Al-Hachr / 18 et 19] (ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou ttaqou l-Laha waltandhour nafsoun ma qaddamat lighad wattaqou l-Laha 'inna l-Laha Khabiroun bima ta^malouna wala takounou kal-ladhina naqou l-Laha fa'ansahoum 'anfouçahoum 'oula'ika houmou l-faciqoun) ce qui signifie : « **Ô vous qui êtes croyants, faites preuve de piété à l'égard de Allah et que chacun considère ce qu'il a préparé pour l'au-delà. Faites preuve de piété à l'égard de Allah, certes Allah sait tout de vous et ne soyez pas comme ceux qui ont oublié Allah et à qui Il a fait oublier leur propre intérêt, ceux-là sont les pervers.** »

Sachez frères de foi, que le Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a incité à faire le sacrifice puisqu'il dit :

(( ضَحُوا وَطَيَّبُوا أَنْفُسَكُمْ فَإِنَّهُ لَيْسَ مِنْ مُسْلِمٍ يُوجِّهُ ضَحِيَّتَهُ إِلَى الْقِبْلَةِ إِلَّا كَانَ دَمُهَا وَفَرْثُهَا وَصُوفُهَا حَسَنَاتٍ مُحْضَرَاتٍ فِي مِيزَانِهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ ))

[rapporté par ^Abdou Razzaq dans son Mousannaf] (*dahou watayyibou 'anfouçakoum fa'innahou layça min mouslimin youwajjihou dahiyatahou 'ila l-qiblati 'il-la kana damouha wafarthouha wasoufouha haçanatin mouhðaratın fi mizanihi yawma l-qiyamah*) ce qui signifie : « **Faites le sacrifice et parfumez-vous car tout musulman qui dirige son offrande vers la Qiblah, le sang de cet animal, ses résidus et sa laine seront autant en bonnes actions présentes dans sa balance au Jour du jugement.** »

C'est un acte fortement recommandé, une *sounnah mou'akkadah*, pour celui qui en a les moyens, qu'il soit en pèlerinage ou pas. Le temps du sacrifice commence après le début du temps de la prière de l'Aïd du sacrifice, et après que s'est écoulé le temps d'accomplir deux *rak^ah* et deux discours. Si quelqu'un égorgeait avant cela, cela ne serait pas suffisant et ce en raison du *hadith* de *Al-Boukhariyy* et *Moulim*, d'après *Al-Bara' radiya l-Lahou ^anh* qui a dit que le Messager de Allah *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a fait un discours le Jour du sacrifice après la prière, et a dit :

(( مَنْ صَلَّى صَلَاتِنَا هَذِهِ وَنَسَكَ نُسُكَنَا فَقَدْ أَصَابَ سُنَّتَنَا وَمَنْ نَسَكَ قَبْلَ صَلَاتِنَا فَتِلْكَ شَأُهُ لَحْمٍ فَلْيَذْبَحْ مَكَانَهُ ))

(*man salla salatana hadhihi wanaçaka nouçoukana faqad 'asaba sounnatana waman naçaka qabla salatına fatilka chatou lahmin falyadhbaç makaçanah*) ce qui signifie : « **Celui qui fait notre prière que voici et égorge ce que nous égorgeons aura réalisé notre tradition, alors que si quelqu'un égorge avant notre prière, l'animal sera pour la consommation, qu'il fasse alors un autre sacrifice à la place.** »

Son temps s'étend jusqu'au coucher du soleil du troisième jour du *Tachriq*. Les textes des savants chaféites sont en accord à dire qu'il n'est pas permis de vendre une partie de l'animal

qui est sacrifié, que ce sacrifice ait lieu suite à un vœu<sup>2</sup> (*nadhr*) ou en tant qu'acte de bienfaisance non obligatoire. Ce jugement concerne aussi bien la chair que la graisse, la peau, les cornes, la laine et autres. Il n'est pas permis de faire en sorte que la peau ou toute autre partie de l'animal soit remise en salaire à celui qui l'égorge.

*Al-Boukhariyy* et *Mousslim* ont rapporté de *^Aliyy*, que *Allah* l'agrée, qu'il a dit :

(أَمَرَنِي رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ أَنْ أَقُومَ عَلَى بُدْنِهِ وَأَنْ أَقْسِمَ لِحُومِهَا وَجُلُودِهَا وَجِلَالِهَا عَلَى الْمَسَاكِينِ وَلَا أُعْطِيَ فِي جُزَارَتِهَا شَيْئًا مِنْهَا)

(*amarani Raçoulou l-Lahi salla l-Lahou ^alayhi wasallam 'an 'aqouma ^ala boudnihi wa'an 'ouqassima louhoumahaj wajouloudaha wajilalahaj ^ala l-maçakina wala 'ou^tiya jouzaratiha chay'an minhaj*) ce qui signifie : « *Le Messager de Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam m'a chargé de vérifier que les chameaux qu'il avait fait égorger étaient bien égorgés et de partager leurs chairs, leurs peaux et leurs entrailles aux pauvres, et de ne rien en donner à celui qui a égorgé en contrepartie de ce qu'il avait fait.* »

Le sacrifice, chers frères de foi est une tradition de notre maître *'Ibrahim ^alayhi s-salam*. Le Messager de *Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a dit à son propos :

(( سُنَّةُ أَبِيكُمْ إِبْرَاهِيمَ ))

[rapporté par *Ibnou Majah*, *Ahmad*, *Al-Bayhaqiyy* dans les *Sounan* et d'autres] (*sounnatou 'abikoum 'Ibrahim*) ce qui signifie : « ***C'est une tradition instaurée par votre ancêtre 'Ibrahim.*** »

En effet, notre Maître *'Ibrahim ^alayhi s-salam* avait reçu la révélation dans le rêve d'égorger son fils *'Isma^il*. *Allah ta^ala* dit à propos de *'Ibrahim* qu'il a dit à son fils :

﴿ يٰبُنَيَّ إِنِّي أَرَىٰ فِي الْمَنَامِ أَنِّي أَذْبَحُكَ فَانظُرْ مَاذَا تَرَىٰ ۗ ﴾

[*sourat As-Saffat / 102*] (*ya bounayya 'inni 'ara fi l-manami 'anni 'adhbahouka fa-ndhour madha tara*) ce qui signifie : « ***Ô mon fils, j'ai vu dans le rêve que je t'égorgeais.*** »

Or le rêve que font les prophètes est une révélation. C'est ainsi que *'Ibrahim ^alayhi s-salam* fut résolu à réaliser ce qu'il avait vu dans le rêve.

Les spécialistes de l'histoire prophétique et du *Tafsir* ont dit que *'Ibrahim ^alayhi s-salam* a dit lorsqu'il avait voulu égorger son fils *'Isma^il* ce qui signifie : « *Viens, nous allons sacrifier quelque chose pour Allah ^azza wajall !* »

Il a donc pris un couteau et une corde puis ils s'en sont allés entre les montagnes, et c'est alors que *'Isma^il* lui a dit : « *Ô mon père, où est donc ton offrande ?* »

Il a répondu ce qui signifie : « *Ô mon fils, j'ai vu dans le rêve que je t'égorgeais !* »

C'est alors qu'il lui répondit :

<sup>2</sup> Dans ce cas-là, il est une obligation de faire le sacrifice.

﴿ قَالَ يَا أَبَتِ أَفَعَلْتَ مَا تُؤْمَرُ سَتَجِدُنِي إِنْ شَاءَ اللَّهُ مِنَ الصَّابِرِينَ ﴿١٠٢﴾ ﴾

[sourat As-Saffat / 102] (*qala ya 'abati f'al ma tou'mar satajidouni 'in cha'a l-Lahou mina s-sabirin*) ce qui signifie : « **Ô mon père, fais ce que tu as reçu l'ordre de faire, tu me trouveras si Dieu le veut, au nombre de ceux qui patientent.** »

Puis il lui a dit ce qui signifie : « *Attaches bien mes liens afin que je ne tremble pas et éloigne de moi tes vêtements pour qu'ils ne soient pas tâchés de mon sang de risque que ma mère ne le voie et qu'elle en soit attristée, et passe rapidement le couteau sous ma gorge afin que la mort me soit plus facile ; et quand tu verras ma mère, transmets-lui mon salam.* »

C'est alors que notre maître 'Ibrahim s'est dirigé vers lui en pleurant, il le serra dans ses bras en disant ce qui signifie : « *Quelle bonne aide tu fais, mon fils, pour accomplir l'ordre de Allah ^azza wajall.* » Puis il a fait passer le couteau sur le cou mais le couteau n'a rien coupé. Moujahid a dit que lorsqu'il a passé le couteau sur sa gorge, le couteau s'est retourné. 'Isma'il a alors dit ce qui signifie : « *Qu'as-tu ?* »

Alors 'Ibrahim a répondu ce qui signifie : « *Il s'est retourné.* »

Alors 'Isma'il, a dit ce qui signifie : « *Plantes-le.* »

Mais quand il a essayé de donner un coup, le couteau ne s'est pas planté et n'a rien coupé parce que Allah tabaraka wata'ala est le Créateur de toute chose, Il est Celui Qui crée le fait de couper pour le couteau et ce qui est de cet ordre, s'Il veut.

Allah ta'ala a su par Sa Science qui est de toute éternité, qui n'augmente pas, ne diminue pas et ne se renouvelle pas, que 'Ibrahim et son fils n'allaient pas tarder un seul instant pour obéir à l'ordre de Allah ta'ala mais qu'ils étaient véridiques dans leur soumission et leur obéissance. 'Ibrahim a entendu un appel :

﴿ قَدْ صَدَّقْتَ الرُّءْيَا إِنَّا كَذَلِكَ نَجْزِي الْمُحْسِنِينَ ﴿١٠٥﴾ ﴾

[sourat As-Saffat / 105] (*qad saddaqta r-rou'ya 'inna kadhalika najzi l-mouhsinin*) ce qui signifie : « [Ô 'Ibrahim] **Tu as réalisé [ce que tu avais reçu l'ordre de faire en révélation dans] le rêve, certes voici que nous rétribuons les bienfaiteurs, voici une compensation pour ton fils.** » 'Ibrahim vit alors que Jibril avait amené avec lui un bélier :

﴿ وَفَدَيْنَاهُ بِذَبْحٍ عَظِيمٍ ﴿١٠٧﴾ ﴾

[sourat As-Saffat / 107] (*wafadaynahou bidhabhin ^adhim*) ce qui signifie : « **Et Nous l'avons compensé par un sacrifice généreux.** » Allah ta'ala a délivré 'Isma'il de l'égorgement en faisant en sorte que le bélier soit une compensation pour son égorgement à lui, c'était un bélier qui avait des cornes, de couleur blanche, de grande dimension et qui avait beaucoup de bénédictions.

Mes frères de foi, ce récit augmente notre certitude en l'éminence des prophètes ^alayhimou s-salam qui étaient tous soumis à Allah ta'ala et s'empressaient pour l'obéissance. Allah ta'ala a fait leur éloge dans le Qour'an honoré dans Sa Parole :

﴿ كَلَّا فَضَّلْنَا عَلَى الْعَالَمِينَ ﴾

[*sourat Al-'An'am / 86*] (*wakoullan faddalnā ^ala l-^alamin*) ce qui signifie : « **Nous leur avons accordé à tous un degré supérieur aux autres créatures.** »

Il convient de prendre exemple sur eux dans leur empressement à faire le bien et à s'éloigner des péchés. On tire également de ce récit le fait que la volonté de *Allah ta^ala* concerne toutes choses de Ses créatures et que l'ordre est différent de la volonté puisque *Allah tabaraka wata^ala* a ordonné à *'Ibrahim* d'égorger son fils mais n'a pas voulu que cela se réalise. Ce n'est pas tout ce que *Allah ta^ala* a ordonné de faire qu'Il en a voulu la réalisation et ce n'est pas tout ce qu'Il a voulu qu'Il en a donné l'ordre. Ainsi la foi du croyant et l'obéissance de l'obéissant sont par l'ordre de *Allah*, par Sa volonté, Sa science et Son agrément. Quant à la mécréance des mécréants et à la désobéissance des désobéissants, elles sont par la volonté de *Allah*, conformes à Sa Science mais ne sont pas par l'ordre de *Allah* ni par Son agrément.

Après avoir tenu mes propos, je demande que *Allah* me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.

## Second Discours :

*Allahou 'akbarou l-Lahou 'akbarou l-Lahou 'akbar*

*Allahou 'akbarou l-Lahou 'akbarou l-Lahou 'akbar*

*Allahou 'akbar*

*Al-hamdou lil-Lah<sup>3</sup> was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadir-raçouli l-Lah ; ya 'ayyouha l-Ladhina 'amanou t-taqou l-Lah*

La louange est à *Allah* le Seigneur des mondes et que l'honneur et l'élévation en degrés soient accordés au Messager de *Allah*.

Je vous recommande ainsi qu'à moi-même de faire preuve de piété à l'égard de *Allah*.

Chers frères de foi, en cette occasion éminente, je vous rappelle et je me rappelle à moi-même de maintenir les liens avec les proches parents, et d'être bienfaisant envers les pauvres, les orphelins, les veuves, les miséreux.

Le Messager de *Allah* *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a dit à certains compagnons :

(( يَا أَيُّهَا النَّاسُ أَفْشُوا السَّلَامَ وَصَلُّوا الْأَرْحَامَ وَأَطْعِمُوا الطَّعَامَ وَصَلُّوا بِاللَّيْلِ وَالنَّاسُ نِيَامٌ تَدْخُلُوا الْجَنَّةَ بِسَلَامٍ ))

[rapporté par *Ibnou Majah* dans ses *Sounan* et d'autres] (*ya 'ayyouha n-naçou fchou s-salama wasilou l-'arhama wa 'at'imou t-ta^ama wasallou bil-layli wan-naçou niyamoun tadkhoulou l-jannata bisalam*) ce qui signifie : « **Ô vous les gens, passez le salâm, entretenez les relations avec les proches parents, partagez la nourriture avec les gens, faites la prière pendant la nuit alors que les gens sont endormis, vous entrerez au Paradis en sécurité.** »

Je vous mets en garde, ainsi que moi-même, contre la rupture des liens avec les proches parents. Notre Seigneur *tabaraka wata^ala* dit dans Son Livre Honoré :

﴿ وَاتَّقُوا اللَّهَ الَّذِي تَسَاءَلُونَ بِهِ وَالْأَرْحَامَ ۗ ﴾

[*sourat An-Niça' / 1*] (*wat-taqou l-Laha l-ladhi taça'alouna bihi wal-'arham*) ce qui signifie : « **Faites preuve de piété envers Allah par le nom du Quel vous vous sollicitez les uns les autres et [craignez Allah en maintenant les liens avec] les proches parents** »

C'est-à-dire ne coupez pas les liens avec eux. La rupture des liens avec les proches parents compte parmi les grands péchés.

<sup>3</sup> Il s'agit des piliers selon *Ach-Chafi'iy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

La rupture a lieu en faisant en sorte que les cœurs des proches parents ressentent une distance et un sentiment d'abandon : soit en négligeant d'être bienfaisant financièrement au cas où une nécessité leur arriverait, sans excuse ; soit en négligeant de les visiter, sans excuse également.

Une excuse, c'est comme ne pas disposer de l'argent qu'on pouvait leur donner jusqu'alors, ou bien on le possède mais on en a eu besoin pour quelque chose de plus prioritaire.

Ce qui est visé par les proches parents, ce sont les gens de sa famille, comme les grands-pères, les grands-mères, les tantes paternelle et maternelles et leurs enfants, les oncles paternels et maternels et leurs enfants.

Si ton proche parent n'entretient pas les relations avec toi, toi entretiens-les avec lui ! Tu auras, grâce à cela, une récompense éminente. Le Prophète <sup>alayhi s-salatou was-salam</sup> a dit :

(( صِلْ مَنْ قَطَعَكَ ))

[rapporté par *Ahmad* dans son *Mousnad*] (*sil man qata^ak*) ce qui signifie : « **Entretiens les relations avec celui qui les a rompus avec toi.** »

Il a dit également, que Dieu l'honore et l'élève davantage en degrés :

(( لَيْسَ الْوَاصِلُ بِالْمُكَافِيٍّ وَلَكِنَّ الْوَاصِلَ مَنْ وَصَلَ رَحِمَهُ إِذَا قَطَعَتْ ))

[rapporté par *Al-Boukhariyy*] (*layça l-wasîlou bil-moukafi'i walakinna l-wasîla man wasala rahimahou 'idha qata^at*) ce qui signifie : « **Celui qui entretient véritablement les relations de proche parenté n'est pas celui qui rend la pareille. Au contraire, celui qui a le plus de mérite, c'est celui qui entretient les relations avec ses proches parents alors qu'eux les ont rompues avec lui.** »

Il y a dans ces deux *hadith* l'indication que l'homme qui entretient les relations avec son proche parent qui ne les entretient pas avec lui, est meilleur que celui qui entretient les relations avec son proche parent qui les maintient avec lui, car cela fait partie de l'excellence de comportement auquel la Loi a fortement incité. Que l'un d'entre nous ne se dise pas : « *Il ne me rend pas visite, il ne demande pas après moi, pourquoi vais-je lui rendre visite ?* » Qu'il aille à l'encontre des penchants de son âme, qu'il rende visite à son proche parent afin de gagner cette récompense éminente, si Dieu le veut.

Mon frère musulman, presse-toi dans l'obéissance à *Allah* ! Obéis à Ses ordres, œuvre pour ton au-delà ! Prends des provisions par la piété pour le Jour du jugement en accomplissant les devoirs, en évitant les péchés, en multipliant les actes d'obéissance car ce qui reste, ce qui demeure, ce qui est profitable, c'est cela qui demeurera et qui te profitera pour ton au-delà.

Ô *Allah*, fais que nous soyons de ceux qui s'empressent à œuvrer dans Ton obéissance, fais que nous persévérions sur la foi, accorde-nous la réussite pour faire ce que Tu agrées, pardonne, ô *Allah*, aux croyants et aux croyantes, aux vivants d'entre eux ainsi qu'aux morts.

Nous espérons que vous serez chaque année dans le bien.